



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 OCTOBRE 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h

Affiché le 19 octobre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 35

L'An Deux Mille Dix-huit, le 17 octobre, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

Etaient présents : M. GICQUEL, M. SEGALAT, Mme LEHOUT-POSMANTIER ; M. GAILHAC ; M. CRON ; Mme CERTIN ; M. TURANO ; Mme HERBERT ; M. BOCCARA ; M. MIROUDOT ; M. VAN DEN AKKER ; M. DROUVILLE ; Mme LYET ; M. ROURE ; Mme GRUBER ; M. BENOIT ; Mme MENOUE ; Mme OBENANS ; Mme EL HARTI ; Mme MEUNIER ; M. MAZURE ; M. CARREL ; M. GABISON ; Mme DE LA BRETEQUE ; M. CASTRO ; M. BELLAÏCHE ; Mme UDDIN ; Mme BERTRAND ; Mme GRATIET.

Etaient excusés : Mme MOLINA ; Mme MAGNE ; Mme KADOUCH ; Mme GONNET ; M. FAINTUCH ; M. RAMBAUD

- 1) **Désignation du secrétaire de séance :** Madame LEHOUT-POSMANTIER
- 2) **Adoption du Procès-verbal séance du 27 juin 2018.**
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 3) **Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT**
Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 18/085**

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 4) **SIPPEREC – Adhésion à la Centrale d'Achat « SIPP'n'CO »**
Rapporteur : Monsieur BENOIT **Délibération 18/086**

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'adhérer à la centrale d'achat « SIPP'n'CO » et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets :

- Performance énergétique
- Téléphonie fixe et mobile
- Valorisation de l'information géographique
- Prestations techniques pour le patrimoine de la Ville

- 5) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat, la municipalité de Charenton-le-Pont et la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP)**
Rapporteur : Monsieur TURANO **Délibération 18/087**

Le Conseil Municipal a approuvé, à **l'unanimité**, la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat, la municipalité de Charenton-le-Pont et la Régie Autonome des Transports Parisiens et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

- 6) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer une convention de service pour l'organisation d'un voyage d'étude à Londres en 2018 dans le cadre de l'opération Charenton-Bercy**
Rapporteur : Monsieur GAILHAC **Délibération 18/088**

Le Conseil Municipal a approuvé, à **l'unanimité des voix exprimées (1 voix contre – groupe « Charenton Ambition »)**, la convention de service avec l'opérateur Bouygues Immobilier UrbanEra pour l'organisation d'un voyage d'étude à Londres et autorise Monsieur le Maire à la signer

- 7) **Détermination des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction (par concession de logement pour nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte)**
Rapporteur : Monsieur SEGALAT **Délibération 18/089**

Le Conseil Municipal a déterminé, à **l'unanimité**, les emplois pouvant donner lieu à attribution d'un logement de fonction, l'Autorité territoriale étant seule décisionnaire de cette attribution.

Il a ajouté à la liste des emplois ouvrant attribution d'un logement par convention d'occupation à titre précaire avec astreinte, le poste de Directeur de la Petite Enfance :

Directeur de la Petite Enfance	9 bis rue Victor Basch à Charenton(94220)	Appartement type F3 de 74,21 m ²
--------------------------------	---	---

- 8) **Modification du tableau des emplois permanents**
Rapporteur : Monsieur SEGALAT **Délibération 18/090**

Le Conseil Municipal a décidé, à **l'unanimité**, des suppressions et des créations des postes suivants :

Suppression	Création
7 Adjoint technique	7 Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
6 Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	6 Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
1 Puéricultrice cadre de santé	1 Cadre de santé de 1 ^{ère} classe
	1 Adjoint technique
1 Adjoint d'animation	1 Animateur

1 Adjoint administratif	1 Adjoint d'animation
1 Assistant socio-éducatif principal	1 Animateur
2 Prof. d'enseignement artistique de classe normale temps non complet	2 Prof. d'enseignement artistique de classe normale temps complet

- 9) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'indemniser un agent municipal victime de violences et d'exercer son droit de subrogation contre l'auteur des faits**
Rapporteur : Monsieur TURANO **Délibération 18/091**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire de verser 200 € à Monsieur V, agent communal agressé dans le cadre de ses fonctions par Monsieur B et qui n'a pas été indemnisé, bien que l'auteur des faits ait été poursuivi et condamné pour ses agissements.

- 10) **Attribution de l'indemnité de Conseil à Monsieur le Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur-des-Fossés pour l'année 2018**
Rapporteur : Monsieur SEGALAT **Délibération 18/092**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'allouer une indemnité de Conseil à Monsieur Jean-Loup COMBESCOT, Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur-des-Fossés, d'un montant de 6 678,50 €, pour l'année 2018.

- 11) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) entre la commune de Charenton-le-Pont, les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux**
Rapporteur : Madame DE LA BRETEQUE **Délibération 18/093**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à la majorité (1 voix contre – groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie ! » et 3 abstentions – groupe « Charenton avant Tout »)**, la convention de mise en place du Projet Educatif Territorial (PEDT) sur le territoire communal et a autorisé Monsieur le Maire à signer le PEDT avec les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Le projet éducatif territorial est conclu pour la période 2018-2021.

- 12) **Fixation des tarifs appliqués lors des visites de l'Hôtel de Ville**
Rapporteur : Madame HERBERT **Délibération 18/094**

Le Conseil Municipal a fixé, **à la majorité (1 voix contre – groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie ! » et 3 abstentions – groupe « Charenton avant Tout »)**, les tarifs des visites de l'Hôtel de Ville comme suit :

Tarif visite de 2h semaine	Tarif visite de 2h dimanche
43 €	71 €

- 13) Approbation de la convention d'objectifs et de financement de Prestation de Service Ordinaire « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » relatif à l'accueil adolescent entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Ville**
Rapporteur : Monsieur BENOIT **Délibération 18/095**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Val-de-Marne dans le cadre de la Prestation de Service Ordinaire ALSH relatif à l'accueil adolescent du Service Municipal Jeunesse.

La convention est conclue pour une période de 3 ans.

- 14) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de cession de livres avec la société Recyclivre**
Rapporteur : Monsieur HERBERT **Délibération 18/096**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de cession de documents imprimés issus du désherbage des fonds des Médiathèques de Charenton-le-Pont avec la société Recyclivre et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Il indique que la société Recyclivre proposera ces documents à la vente sur Internet et versera 10% HT des recettes générées à une association désignée par la ville de Charenton-le-Pont.

Pour 2018, la ville de Charenton-le-Pont a désigné l'association Bibliothèque Sonore comme bénéficiaire de cette opération.

- 15) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'entretien des abords d'emprises ferroviaires sur le territoire communal avec la SNCF**
Rapporteur : Monsieur CRON **Délibération 18/097**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'entretien des abords des emprises ferroviaires sur le territoire Charentonnais avec la SNCF et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

Cette convention est établie sans contre-partie financière des deux signataires.

- 16) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2 au contrat de concession de service public pour l'exploitation du service de stationnement en ouvrages et sur voirie, titulaire : EMPARK CHARENTON**
Rapporteur : Monsieur TURANO **Délibération 18/098**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie ! »), l'avenant n° 2 au contrat de concession de service public pour l'exploitation du service de stationnement en ouvrages et sur voirie et a autorisé Monsieur le Maire à signer ledit avenant

L'avenant n°2 portant notamment sur :

- la définition des frais afférents à la perception des FPS et les modalités financières de règlement,
- le reversement des encaissements au titre des SMS alerte-client et les modalités financières de règlement,
- le transfert de propriété de 201 horodateurs de la Ville à la Société EMPARK CHARENTON.

- 17) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'exonérer de pénalités de retard la Société Les Artisans Modernes du Bâtiments (AMB), titulaire du lot 1 PA1604 et les sociétés BECI et RENOFORS, titulaires du lot 2 PA1614, du marché travaux de rénovation de la Tribune Guérin**
Rapporteur : Monsieur CRON **Délibération 18/099**

Le Conseil Municipal a, à **l'unanimité**, autorisé Monsieur le Maire à prononcer l'exonération des pénalités de retard que le Trésorier Principal, dans le cadre de leurs vérifications, demande d'appliquer sur le Décompte Général et Définitif des lots 1 et 2 du marché de rénovation de la Tribune Guérin.

- 18) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable de travaux pour les travaux de façades du bâtiment situé au 11 rue de Valmy à Charenton-le-Pont**
Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 18/100**

Le Conseil Municipal a autorisé, à **l'unanimité**, Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable pour les travaux de façades du bâtiment situé au 11 rue de Valmy à Charenton-le-Pont.

Les travaux porteront sur la faïence qui sera remplacée par un enduit.

- 19) Avis sur le projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement**
Rapporteur : Monsieur GAILHAC **Délibération 18/101**

Le Conseil Municipal a émis, à la majorité (4 voix contre – groupes « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie ! » et « Charenton avant Tout »), un avis favorable sur le projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement arrêté avec les réserves suivantes :

- Rabaisser l'objectif annuel de construction annuel neuve à 82 logements.
- Rabaisser l'objectif triennal de production de logement social à 38 logements.
- Prendre en compte l'offre existante en places d'hébergement et logements adaptés pour abaisser le flux

- 20) Déclassement du domaine public d'une partie du square Marcel MONTARNAL situé à l'angle de la rue de Sully et de la rue Gabriel Péri, correspondant à la parcelle O n°123 (lot B) en vue de sa cession**
Rapporteur : Monsieur GAILHAC **Délibération 18/102**

Le Conseil Municipal a constaté, à **l'unanimité**, la désaffectation du lot B de la parcelle O n°123 d'une superficie de 47,2 m² et a prononcé le déclassement de ladite parcelle et de son intégration dans le domaine privé communal.

- 21) Accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de Charenton-le-Pont**
Rapporteur : Monsieur TURANO **Délibération 18/103**

Le Conseil Municipal a donné, à **l'unanimité**, son accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de Charenton-le-Pont et a autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

Il indique que ce nouveau service public n'aura aucune incidence financière pour la Commune.

22) Vœu intitulé « Les élus contre l'asphyxie financière et institutionnelle des communes se rassemblent pour défendre la démocratie et les services publics de proximité »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération 18/104

Le Conseil Municipal a adopté, **à l'unanimité**, le vœu intitulé « Les élus contre l'asphyxie financière et institutionnelle des communes se rassemblent pour défendre la démocratie et les services publics de proximité ».

Fin de séance : 21h30

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables
auprès du service Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**